4) UN FINANCEMENT SANS FRAIS

- Financement flexible et sans frais
- Etude rapide, réponse sous 48H
- Financement jusqu'à 36 mois

EXEMPLE

Je me rends conforme pour 1800€



SUBVENTION SEULE SANS FINANCEMENT

- ✓ L'état apporte 900€
- ✓ J'apporte 900€



SUBVENTION + FINANCEMENT = TRÉSORERIE DISPONIBLE

- ✓ L'état apporte 900€
- Je n'apporte rien
- ✓ Je me finance sur 1800€ sans frais
- ✓ Je dispose de 900€ de trésorerie immédiatement disponible
- ✓ Je rembourse en **36 mois sans** frais, soit **50€/mois**
- Nous vous assistons gratuitement sur toutes les démarches

66

C'EST LE MOMENT

DE SE RENDRE ACCESSIBLE



Mydl

CONTACTEZ-NOUS POUR EN SAVOIR PLUS



01 80 96 36 80



fta@mydl.fr

www.mydl.fr

Mydl

- 01 J'ÉVITE LES 45.000€ D'AMENDE
- 12 JE RENDS MON ÉTABLISSEMENT ACCESSIBLE
- JE PROFITE D'UNE SUBVENTION ALLANT JUSQU'À 20.500€

&

04 UN FINANCEMENT SANS FRAIS

EN SAVOIR PLUS

1> J'ÉVITE LES 45.000€ D'AMENDE

**Article L.152-4 du Code de la construction et de l'habitation:

"Le fait, pour toute personne physique ou morale, de construire ou d'aménager un établissement recevant du public ou une installation ouverte au public en méconnaissance des règles relatives à l'accessibilité prévues aux articles L. 111-7 à L. 111-7-11 et au 1° de l'article L. 123-1 est puni d'une amende de **45 000 euros.**

En cas de récidive, les peines encourues sont portées à six mois d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.



2) JE RENDS MON ÉTABLISSEMENT ACCESSIBLE:

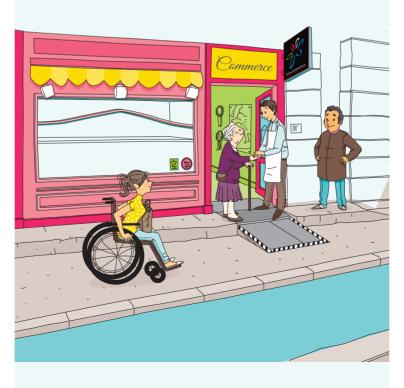
Des équipements et des travaux de mise en accessibilité

Par exemple: travaux d'installation d'une rampe d'accès, travaux pour agrandir la largeur des couloirs, pour supprimer une marche à l'entrée, signalisation adaptée...

Le diagnostic des conditions d'accessibilité de votre établissement

C'est-à-dire l'identification des actions de mise en accessibilité à mener.

Un accompagnement par un maître d'ouvrage lors de la réalisation des travaux.



3) JE PROFITE D'UNE SUBVENTION JUSQU'À 20.500€

Avec une enveloppe de 300 millions d'euros sur 5 ans, l'état vous aide à financer vos travaux et équipements de mise en accessibilité.



Pouvez-vous bénéficier de ce fonds?

- **Oui,** si vous êtes un établissement privé recevant du public de 5e catégorie Par exemple: commerces de proximité, hôtels, restaurants, commerces alimentaires...
- **Et,** si vous êtes une TPE ou une PME.

Quel est le montant de l'aide que vous pouvez obtenir ?

- → L'État finance 50% des dépenses engagées pour les équipements et les travaux de mise en accessibilité. Avec un maximum de 20 000 € d'aide versée.
- → L'État finance 50% des dépenses engagées pour le diagnostic des conditions d'accessibilité et l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Avec un maximum de 500€ d'aide versée.